SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 07 juillet 2026
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le sept du mois de juillet à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de MONTCHEVRIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pablo BERNEAU, Maire

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Pablo BERNEAU, M. Antoine COLLET, Mme Dominique VIGNON, M. Maurice DESRIERS, Mme Simone MONGIS CARRION, M. Bernard FOULATIER, Mme Séverine CHELOT, M. Renaud POIRIER, M. Thomas LETESSIER.

Absentes excusées : Mme Victoria DENIZIOT et Mme Mallaury TRIGAUD.
Absent : néant

Mme Mallaury TRIGAUD a donné procuration à M. Thomas LETESSIER.

M. Thomas LETESSIER est élu secrétaire de séance à,
10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 10 votants

Le Procès-verbal de la séance précédente du 05 juin 2026 est adopté, à,
10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 10 votants

ORDRE DU JOUR

DEVIS TRAVAUX VOIRIES :

Le Maire présente au Conseil Municipal différents devis pour les travaux de réfection d'une partie de la VC 211S1 de La Silvine en passant par Duremont et reliant la RD 39.
Au vu de l'arrivée tardive de certains devis et n'ayant pas eu le temps de les étudier dans leur intégralité,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, à main levée, à
10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION correspondant à 10 votants

DÉCIDE d'ajourner cette question.

DEVIS TRAVAUX LOGEMENTS :

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la visite de Mme VIGNON, Adjoint délégué aux logements, des travaux sont nécessaires dans certains logements communaux et présente différents devis.
Au vu de la difficulté de trouver des entreprises pour répondre à la demande,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, à main levée, à
10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION correspondant à 10 votants

DÉCIDE d'ajourner cette question.

DÉCISION MODIFICATIVE-AMORTISSEMENT -BORNE DE RECHARGE DE VÉHICULE ÉLECTRIQUE :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a versé une subvention d'équipement au SDEI (compte 204182) à hauteur de **1 727,91 €** afin de financer l'installation d'une borne de recharge et que cette subvention doit obligatoirement être amortie.

Pour réaliser les écritures liées à cet amortissement il est nécessaire de procéder aux décisions modificatives suivantes dans le budget principal :

Chapitre 011- article 615231 (entretien de voiries) : virement de la section fonctionnement : **- 1 727,91 €**

Chapitre 042 – article 681 (dotation aux amortissements) : virement à la section fonctionnement : **+ 1 727,91 €**

Chapitre 040 – article 2804182 (bâtiments et installations – organismes publics divers) : ouverture de crédit à la section d'investissement : **+ 1 727,91 €**

Chapitre 21 – article 2152 (installation de voiries) : ouverture de crédit à la section d'investissement : **+ 1 727,91 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, à main levée à,
10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 10 votants,

AUTORISE le Maire à **PROCÉDER** aux décisions modificatives.

ÉTAT DES SOMMES DUES PAR ENEDIS AU TITRE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Afin de pouvoir collecter puis procéder au mandatement des sommes dues par ÉNEDIS au titre de l'occupation du domaine public, par les ouvrages de distribution d'électricité, le SDEI (**S**yndicat **D**épartemental d'**É**nergie de l'**I**ndre) nous demande un titre exécutoire actualisé pour l'année 2026.

Vu le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002.

Vu, la délibération du Conseil Municipal du **mardi 07 juillet 2026.**

Étant donné la population : 451 habitants, issue du recensement de la population totale applicable à compter du 1er janvier 2026,

Le montant de la redevance s'élève à **245,00 Euros.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, à main levée à,
10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 10 votants,

AUTORISE le SDEI à encaisser la somme de **245,00 €** pour la RODP (**R**edevance pour **O**ccupation du **D**omaine **P**ublic), auprès d'ÉNEDIS puis à procéder à son mandatement au profit de notre Commune.

REDEVANCES DUES PAR ORANGE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Vu, le patrimoine d'ORANGE occupant le domaine communal de Montchevrier,

Vu, l'indice des travaux publics TP01, au 1er janvier 2026, servant de base à la réévaluation de la redevance,

La redevance 2026, se définit comme suit :

- Artère aérienne de ORANGE : **16,946 Km** au prix de **65,49 € = 1 109,79 €**
- Artère en sous-sol de ORANGE : **1,160 Km** au prix de **49,11 € = 56,97 €**

La redevance 2026 due par ORANGE s'élève donc à..... **1 166,76 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à main levée à
10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 10 votants

AUTORISE le Maire à émettre un titre de recette et à encaisser la somme de **1 166,76 €** due par ORANGE pour la RODP (**R**edevance pour **O**ccupation du **D**omaine **P**ublic), concernant l'année 2026.

DEMANDE DE FINANCEMENT - BALADE CONTÉE AUX PARELLES :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de financement pour la balade contée aux Parelles le samedi 30 mai 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à main levée, à
10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 10 votants,

AUTORISE le Maire à participer financièrement et à verser **25,00 €** au Parc des Parelles pour la mise à disposition du matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à main levée, à
10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 10 votants,

AUTORISE le Maire à participer financièrement et à verser **36,00 €** à la Compagnie « Les Enfants du Tonnerre.

DEMANDE DE PARTENARIAT ADMR :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande partenariat et de subvention de fonctionnement de l'ADMR (**A**ide à **D**omicile en **M**ilieu **R**ural).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à main levée, à
10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 10 votants,

DÉCIDE d'ajourner cette question en attendant des précisions.

DEMANDE DE SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS :

- **Demande de cotisation ADAR CIVAM 2026 :**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de cotisation 2026 de l'**ADAR CIVAM**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à main levée, à
10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 10 votants,

AUTORISE le Maire à verser une cotisation de **90,20 €** (451 Habitants x 0,20 €) à l'ADAR CIVAM.

- **Demande de cotisation CAUE :**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de cotisation 2026 du CAUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à main levée, à
0 voix POUR, 10 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 10 votants,

REFUSE de verser une cotisation au CAUE.

- **Demande de cotisation DELTA REVIE :**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de cotisation 2026 de DELTA REVIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à main levée, à
10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 10 votants,

AUTORISE le Maire à verser une cotisation de **80,00 €** à DELTA REVIE.

- **Demande de cotisation ACRDI (Amis du Centre d'Histoire et de Mémoire de la Résistance et de la Déportation dans l'Indre) :**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de cotisation 2026 de l'Association ACRDI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à main levée, à
10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 10 votants

AUTORISE le Maire à verser une participation financière de **22,55 €** (451 Habitants x 0,05 €) à l'Association ACRDI.

- **Demande de subvention du Club de Marche de Montchevrier :**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention du Club de Marche de Montchevrier pour l'organisation de sa randonnée annuelle du 08 novembre 2026. Ils nous informent qu'ils demanderont peut-être une subvention exceptionnelle pour l'organisation de la 50ème édition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à main levée, à :
10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 10 votants,

AUTORISE le Maire à verser une subvention de **200,00 €** au Club de Marche de Montchevrier.

Les lieutenants de louveterie de l'Indre :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention des lieutenants de louveterie de l'Indre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à main levée, à
9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, correspondant à 10 votants,

AUTORISE le Maire à verser une subvention 2026 de **40,00 €** aux lieutenants de louveterie de l'Indre.

- **Demande de subvention DOJO 190 :**

Le Maire fait part de la demande de subvention émanant de l'Association DOJO 190 dont le siège est situé à Saint-Plantaire qui précise qu'un de nos administrés est adhérent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à main levée, à
0 voix POUR, 10 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 10 votants,

REFUSE de verser une cotisation à l'association DOJO 190.

QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire informe :
- la climatisation fonctionne à la salle des fêtes et propose que celle-ci soit mise à disposition des personnes vulnérables en cette période de canicule du lundi au vendredi de 14H à 18H. Cette proposition est validée par le Conseil Municipal.

- le recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027, Mme Simone MONGIS CARRION sera le Coordonnateur Communal.

La séance est levée à 22H.

Le Secrétaire,
M. Thomas LETESSIER,

Le Maire,
M. Pablo BERNEAU,

MAIRIE DE MONTCHEVRIER
INDRE